

Rappel fonctionnement du club

Chaque adhérent est tenu de fournir un certificat médical attestant qu'il est apte à pratiquer les activités du Club (conformément au règlement intérieur).

Ce certificat médical doit être fourni **SYSTEMATIQUEMENT CHAQUE ANNEE avec**

- Le renouvellement de l'adhésion (bulletin joint)
- Un chèque de 20 € correspondant au montant de la cotisation annuelle fixée en A.G. à l'ordre du : Club Randonnée Vesoul.
CLUB RANDONNEE VESOUL – BOITE 50 – 53, RUE JEAN JAURES – 70000 VESOUL
L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de tous ces éléments.

Randonnée du 1 septembre au 30 juin

Le mercredi rendez-vous 13h30 et départ 13h45 Distance entre 10 et 13 km.

Le vendredi rendez-vous 13h30 et départ 13h45 Distance entre 7 et 8 km.

Un calendrier est établi pour chaque trimestre, indiquant les personnes qui mènent la randonnée. Si personne n'est inscrit, l'un des présents au point de rassemblement pourra se porter volontaire pour guider la randonnée.

Rendez-vous **¼ d'heure** avant le départ, sur le parking du stade René Hologne, rue Gerlingen, à Vesoul.

Pour se rendre au point de départ de la randonnée, le co-voiturage reste à l'initiative des participants.

Pour la période de juillet et août les randonnées sont réalisées en guide libre.